

septembre  
2014



snes

F.S.U.

Syndicat  
National  
des Enseignements  
de Second degré

Section académique de Lille  
209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41  
s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

BULLETIN  
DE RENTRÉE

## Pour agir ensemble, pour que ça change vraiment ! **SYNDIQUEZ-VOUS !**

Le SNES-FSU est le syndicat majoritaire dans le 2<sup>nd</sup> degré général et technologique (50,6% aux élections professionnelles de 2011 au 1<sup>er</sup> tour, malgré 11 listes en présence).

Les projets exigeants et ambitieux que nous portons pour le système éducatif et nos métiers, notre implication et notre pugnacité dans la défense des personnels, notre efficacité à informer et à conseiller les collègues, notre choix de n'être déchargés que partiellement, donc de continuer à exercer au quotidien en tant qu'enseignant, CPE, Copsy ou surveillant, sont autant de raisons qui expliquent la confiance accordée à notre syndicat par l'ensemble de la profession. Notre force, c'est vous, vous qui votez pour le SNES et les autres syndicats de la FSU, vous qui portez les mêmes valeurs que les nôtres et les faites vivre dans votre établissement. Peut-être avez-vous eu recours à nous ; peut-être faites-vous partie de ceux qui votent régulièrement pour nous et le feront encore à l'occasion des élections professionnelles de décembre 2014.

### Pourquoi ne pas vous engager davantage en vous syndiquant ?

Nous avons besoin de vous, de votre engagement à nos côtés, mais aussi de votre adhésion à un syndicat qui vous ressemble et qui saura, avec vous, agir pour que l'Éducation et ceux qui la font vivre deviennent vraiment une priorité nationale.



snes

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**  
**Du 27 novembre au 4 décembre 2014**

F.S.U.

*Votez et faites voter pour le SNES et la FSU !*

# Avec le SNES-FSU, je suis syndiqué-e, je suis concerné-e !

**Le SNES-FSU est une force collective, construite par ses adhérent-es et ses militant-es. Cette force permet de mettre en œuvre les mobilisations nécessaires pour obtenir des avancées pour tous les personnels, les élèves et plus largement l'ensemble du système éducatif.**

## Le SNES-FSU, syndicat de proximité et majoritaire

Lors des élections professionnelles d'octobre 2011\*, nous avons obtenu près de 51 % des voix, le 2<sup>ème</sup> syndicat obtenant environ 10 %. Ce résultat nous donne un poids incontournable à tous les niveaux où se font les politiques scolaires.

Mais la force du SNES-FSU, sa légitimité, c'est son implantation dans près de 400 établissements de l'académie, sous la forme de « S1 », sections d'établissement, qui organisent localement la réflexion et la mobilisation et constituent les relais efficaces et indispensables des niveaux départemental (S2), académique (S3) et national (S4). Quand nous intervenons auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), du Recteur ou du Ministre, c'est sur la base des remontées qui viennent des établissements ou des syndiqué-es individuel-les.

*\*Les prochaines élections professionnelles ont lieu du 27 novembre au 4 décembre 2014.*

## Un syndicat pour vraiment débattre et proposer

Si le SNES-FSU porte une parole forte et revendicative, c'est parce qu'il invite régulièrement tous les adhérent-es à s'engager dans la réflexion collective sur les métiers et le système éducatif, en participant aux stages académiques, en représentant leur établissement lors des conseils syndicaux ou encore au congrès académique.

## Des militants qui sont avant tout vos collègues

Le SNES-FSU est « en prise » avec ce que pensent les personnels, et ce n'est pas un hasard : tous les militant-es du SNES-FSU, à tous les niveaux, continuent d'exercer leur métier simultanément.

Il n'y a pas de « permanent » au SNES-FSU, pas de militant-e qui soit « déchargé-e » à 100 % : 45 militant-e-s dont 5 nouveaux et nouvelles dans l'académie ont entre ½ h et un mi-temps pour exercer leur mandat. Tous les syndicats ne peuvent en dire autant !

## Un syndicat progressiste et combatif, qui s'engage

Livret de compétences, socle commun, réformes du lycée et de la voie technologique, missions des Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) et des Conseillers d'Orientation Psychologique (COPSY)... Sur tous ces points, le SNES-FSU se fait l'écho de la profession et prend position. Il se positionne en toute indépendance selon ses valeurs et non selon ses interlocuteurs. Le SNES-FSU est force de propositions nombreuses et constructives, défendant un projet alternatif et ambitieux, et des principes sur lesquels il ne transige pas. Venez le constater vous-même !

## Un syndicat pour intervenir et agir

Les élu-es du SNES-FSU (en Commission Administrative Paritaire Académique-CAPA, en Comité Technique Académique-CTA, Comité Technique Spécial Départemental-CTSD, Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail Académique-CHSCTA...) interviennent systématiquement pour interpeller l'administration sur ses projets et ses décisions, qu'ils concernent l'ensemble des personnels ou des situations individuelles. Ces interventions, appuyées sur la légitimité du SNES-FSU, permettent souvent d'améliorer les situations, et aussi d'empêcher les pratiques les plus discutables. Mais le SNES-FSU sait aussi, à chaque fois que c'est nécessaire, organiser la mobilisation des personnels par la manifestation et la grève, et par toutes les autres formes d'action collective potentiellement efficaces pour barrer la route aux projets les plus néfastes et faire progresser l'Éducation nationale.

# Avec le SNES-FSU, je m'informe, je me forme !

## Être informé-e, conseillé-e et défendu-e individuellement

Être syndiqué-e au SNES-FSU, c'est être mieux suivi-e, et informé-e beaucoup plus rapidement dans toutes les opérations de gestion de sa carrière (mutations, changement d'échelon, congé formation, hors-classe...): ce n'est pas un hasard, ni un passe-droit si les syndiqué-es SNES-FSU obtiennent proportionnellement plus satisfaction que la moyenne des collègues. Car les élus-es organisent des réunions-conseil, ils contactent les délégué-es d'établissement (S1) pour qu'ils interviennent auprès des chefs d'établissement lors des campagnes de notation, puis ils informent les adhérent-es des éléments dont le rectorat dispose avant les commissions. Plus facile alors pour les élu-es de faire rectifier les erreurs en CAPA (commissions paritaires) ! Dès la fin des commissions, ils envoient des courriers, mails, SMS, afin d'informer le plus rapidement possible les syndiqué-es. Ces réponses sont réservées aux syndiqué-es et aux collègues qui nous ont demandé de suivre leur dossier : nous n'utilisons pas l'argent des syndiqué-es pour informer ceux qui ne nous ont pas sollicités.

## Être informé-e, conseillé-e et défendu-e collectivement

Les militant-es du SNES-FSU participent aux instances officielles de l'administration, ce qui leur permet de diffuser rapidement les informations importantes, même lorsque le rectorat ou l'inspection académique préféreraient les garder sous silence... C'est aussi comme cela que nous pouvons peser sur les décisions.

## S'informer

Les militant-es du SNES-FSU mettent à votre disposition des outils de réflexion : bulletin académique trimestriel (en complément de l'US, revue quasi-hebdomadaire nationale), circulaires envoyées aux secrétaires de S1 pour les informer d'échéances importantes à venir et nécessitant de s'organiser dans l'établissement (forum, grève, campagne de promotion, annonce du congrès...).

Vous disposez aussi d'outils internet réactifs avec notamment « la lettre hebdo électronique », complément du site internet, envoyée tous les dimanches soir, recensant les informations récentes et à venir, renvoyant à des enquêtes ponctuelles, etc.

## Se former

Le SNES-FSU organise régulièrement des stages de formation syndicale sur des thèmes variés (voir liste ci-dessous) qui permettent à chacun de s'exprimer dans le cadre d'une réflexion collective, et de mieux maîtriser les enjeux de l'Éducation nationale.

Chaque personnel du 2<sup>nd</sup> degré a droit à 12 jours de formation syndicale par an. Nos stages sont ouverts à tous les personnels, syndiqués ou non, mais les frais de déplacement et de restauration ne sont pris en charge que pour les adhérent-es.

### Calendrier prévisionnel des stages syndicaux académiques

- Stage « **Carrière et emploi** » : lundi 10 novembre (Lille)
- Stage « **Élu en CA** » : vendredi 14 novembre (Lille et Saint Omer)
- Stage « **Collège** » : dans la semaine du 17 novembre (Lens)
- Stage « **Statut et obligations de service** » : jeudi 27 novembre (Valenciennes, Dunkerque) et vendredi 28 novembre (Tourcoing)
- Stage « **Éducation prioritaire (REP + et Eclair)** » : vendredi 17 octobre (Lille)

Enfin, la section académique organise pour la troisième année consécutive des « stages de proximité », sur une demi-journée, qui prendront la forme d'ateliers centrés sur les problèmes classiques rencontrés dans les établissements, et sur les moyens de s'organiser localement. Une 1<sup>ère</sup> série de stages aura lieu à l'automne autour de situations liées à l'emploi du temps, le VS, les réunions imposées... puis une 2<sup>ème</sup> série de stages à partir de janvier sur le fonctionnement du CA, la dotation horaire, la communication des documents...

Mardi 18 novembre : Arras, Petite Forêt, Tourcoing

Mardi 25 novembre : Calais, Maubeuge, Lens

Mardi 2 décembre : Le Portel, Fourmies, Saint André

Mardi 13 janvier : Le Touquet, Armentières

Dates et lieux pourraient changer en fonction de l'actualité : consulter le site (voir p 4).

BAISSE DES SAL

DÉGRADATION DES C

DE TRAVAIL : CA S

## Mais je peux bénéficier de tout cela sans adhérer ! ?

### C'est en partie vrai, mais c'est un calcul risqué !

- En cas de problème individuel urgent, d'information importante sur la situation personnelle, pouvant nécessiter la contestation d'une décision administrative, le SNES-FSU ne peut prévenir rapidement que ses seul-es adhérent-es, car il dispose de leurs coordonnées, et seulement des leurs.
- le SNES-FSU ne peut agir et défendre les personnels que s'il en a les moyens matériels (les adhésions assurent plus de 95 % de nos ressources) : sans adhérent-es, sans cotisations, l'outil collectif ne peut exister !
- Adhérer, c'est renforcer la légitimité de notre syndicat, qui repose sur la confiance que lui font les personnels. C'est donc être plus fort individuellement et collectivement. C'est disposer des outils collectifs nécessaires pour prendre la défense des collègues et de nos métiers, ensemble, lorsque c'est nécessaire.

### Trop chère, la cotisation au SNES-FSU ?

Que vous soyez imposable ou non, tout-e syndiqué-e bénéficie d'un crédit d'impôt équivalent au deux tiers de la cotisation acquittée ; un-e certifié-e au 5<sup>ème</sup> échelon dont l'adhésion est de 173 euros, (échelonnables jusqu'à 6 mensualités) récupère en définitive 114,20 euros. A vous qui hésitez à vous syndiquer ou à renouveler votre adhésion, mais qui faites, malgré tout, confiance au SNES-FSU pour vous aider et vous conseiller : sachez qu'adhérer, c'est se montrer solidaire ; c'est aussi garantir une indépendance financière qui met notre syndicat à l'abri des pressions et lui permet de jouer pleinement son rôle.

### Qui est syndiqué au SNES-FSU ?

Les personnels titulaires ou non, actifs et retraités, intervenant dans les établissements du second degré, les Groupements d'Établissements publics d'enseignement (GRETA), les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), en France ou à l'étranger : certifié-es, agrégé-es, Conseiller-es principaux d'éducation (CPE), Conseiller-es d'Orientation Psychologues (COPSY), Assistant-es d'Éducation (AED), Emplois Vie Scolaire (EVS), stagiaires et étudiant-es en master, contractuel-les, vacataires, maîtres-auxiliaires...

### Comment se syndiquer ?

En donnant le bulletin au trésorier du SNES-FSU de votre établissement ou en le renvoyant directement au SNES-FSU.  
Il est téléchargeable sur le site.

### Contactez le SNES-FSU

Permanences au local tous les jours de 14 h 30 à 17 h 30 (sauf le lundi)  
Téléphone : 03 20 06 77 41 • Fax : 03 20 06 77 49 - Courriel : [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu) • Site : [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu)

### Permanences particulières

Les permanences sont « généralistes » et peuvent traiter la plupart des situations, mais vous pouvez rencontrer les responsables de votre catégorie et d'un secteur précis aux jours suivants, selon les horaires de la permanence :

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
- Documentalistes - Titulaires sur Zone de Remplacement - Emploi* - Certifié-es - CPE	- Collège - Éducation prioritaire - Certifié-es	- Agrégé-es, certifié-es - Congé Longue Maladie/ Congé Longue Durée - Stagiaires - Titulaires sur Zone de Remplacement - Emploi* - CPE	- Retraitables - Assistant-es d'Éducation - Non-titulaires - Congé Longue Maladie/ Congé Longue Durée - Agrégé-es, certifié-es

\* Mutations, hors-classe, etc.

### Attention !

Les responsables syndicaux sont des collègues en activité, les permanences sont donc fermées pendant une partie des vacances (contact par courriel possible).  
Tous les syndicats reçoivent des décharges pour exercer leur activité syndicale, les critères d'attribution sont les mêmes pour tous les syndicats, en fonction de leurs résultats aux élections professionnelles.  
Contrairement à d'autres organisations qui font le choix d'avoir des responsables entièrement déchargés, le SNES-FSU lui, fait le choix des décharges partielles : dans l'académie, une cinquantaine de camarades bénéficie ainsi d'une décharge n'excédant pas le mi-temps et représentant en moyenne 2 à 4 h.